
Retraites : questions et orientations pour 2008

Présentation FSU sur le rapport du
COR de janvier 2007

Le rendez vous de 2008

Les questions dont l'examen est prévu par la loi de 2003

2. L'allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la loi ayant fixé le principe de la répartition des gains d'espérance de vie entre activité et retraite. Les valeurs annoncées en 2003 sont à vérifier tous les quatre ans.

Le rendez vous de 2008

Les questions dont l'examen est prévu par la loi de 2003

2. Le taux de revalorisation des pensions

3. Vérifier l'objectif des minimums de pension.

Le rendez vous de 2008

Le COR se saisit d'autres questions, celles de

- L'équilibre des régimes
- L'emploi en général et celui des seniors en particulier
- L'égalité de traitement entre les cotisants.

Le rendez vous de 2008

Article 69 de la loi du 21 août 2003

« les avancements de grade et de corps intervenus dans les trois années précédant la mise en retraite des fonctionnaires feront chaque année l'objet d'un rapport

- Au ministre concerné
- À l'assemblée délibérante de la CT
- Au CA de l'établissement pour la FPH

Effets de la réforme de 2003

avant prise en compte des nouvelles ressources envisagées en 2003

Besoin de financement % PIB

	2003	2020	2050
Sans réforme	0,0	-1,7	-4,3
Après réforme	0,0	-0,8	-3,1
Effet de la réforme	0,0	+0,9	+1,2

Besoin de financement des régimes de retraite

avant et après redéploiement de l'UNEDIC

et contributions supplémentaires aux régimes de fonctionnaires

<i>En points de PIB</i>	2010	2020	2030	2040	2050
Besoin de financement des régimes avant redéploiement et contribution supplémentaire	-0,2	-0,8	-2,0	-2,8	-3,1
Redéploiement de l'UNEDIC à la CNAV	0,0	+0,25	+0,8	+0,9	+0,9
Contribution supplémentaire	+0,3	+0,6	+0,6	+0,6	+0,6
Besoin de financement des régimes après redéploiement et contributions supplémentaires	+0,1	0,0	-0,6	-1,3	-1,6

Taux de chômage à 4,5% à partir de 2015

(1) Un signe moins correspond à un besoin de financement.

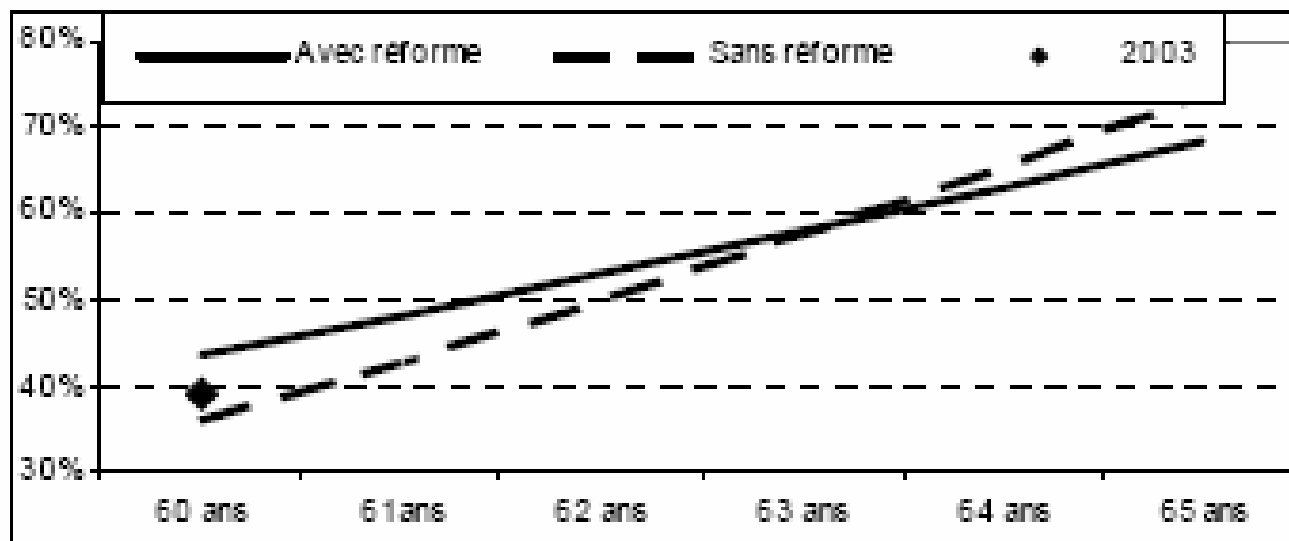
Source : COR, 2005

Les cas type du COR

Cas d'un non cadre à salaire

intermédiaire ayant débuté sa carrière à 30 a

Période de liquidation : 2020-2025

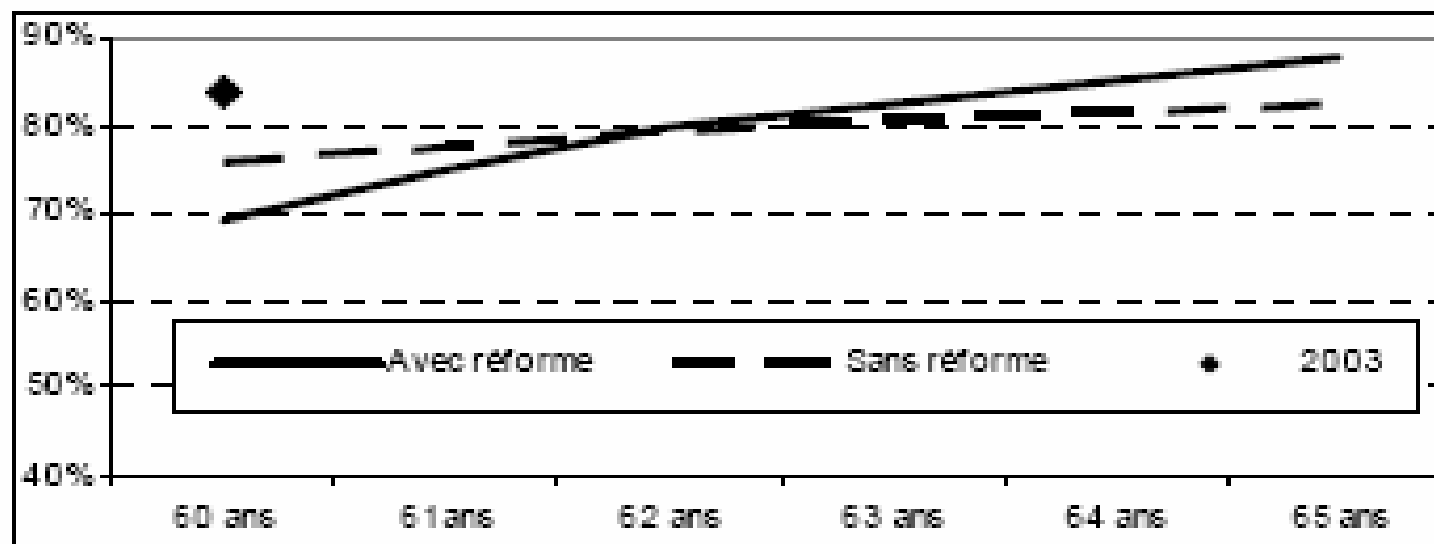


Les cas type du COR

Cas d'un non cadre à salaire

intermédiaire ayant débuté sa carrière à

Période de liquidation : 2020-2025

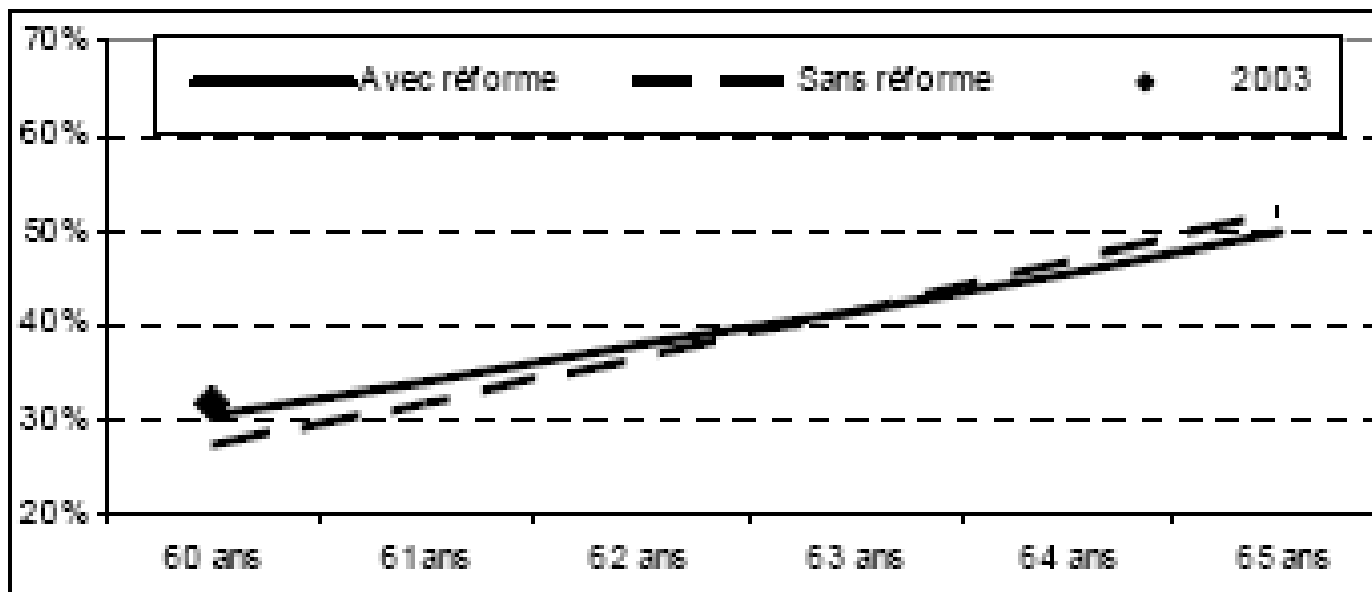


Les cas type du COR

cadre au salaire moyen de l'AGIRC,

début de carrière 30 ans

Période de liquidation : 2020-2025

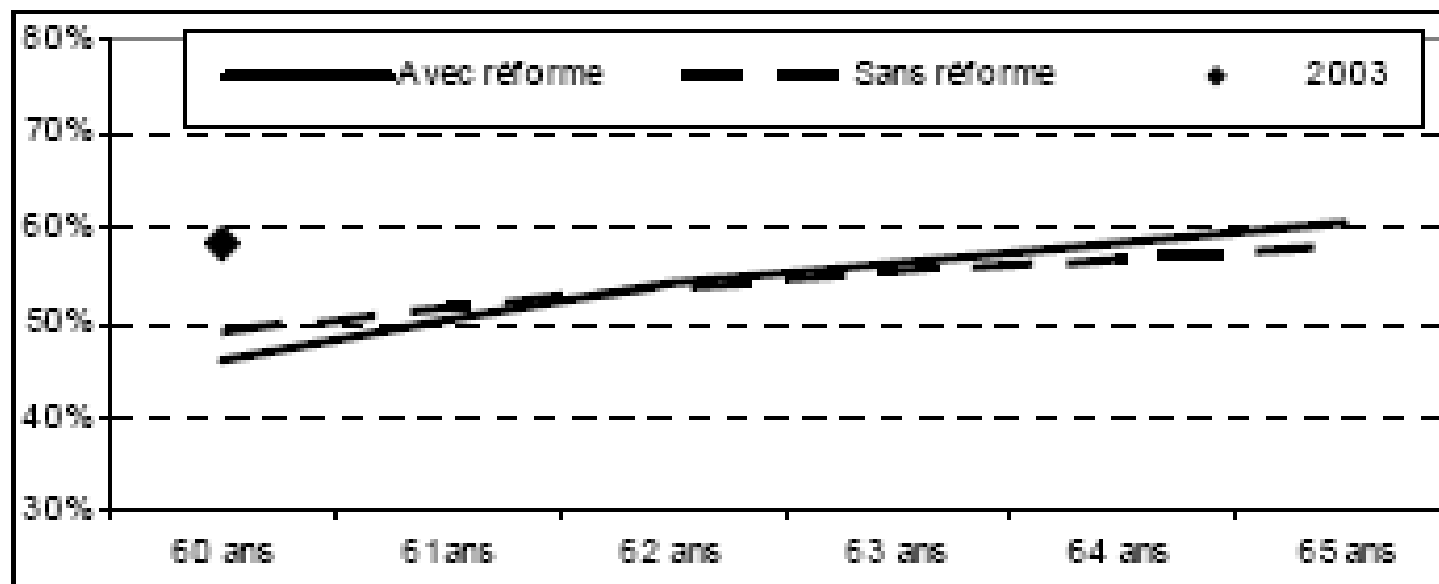


Les cas type du COR

cadre au salaire moyen de l'AGIRC,

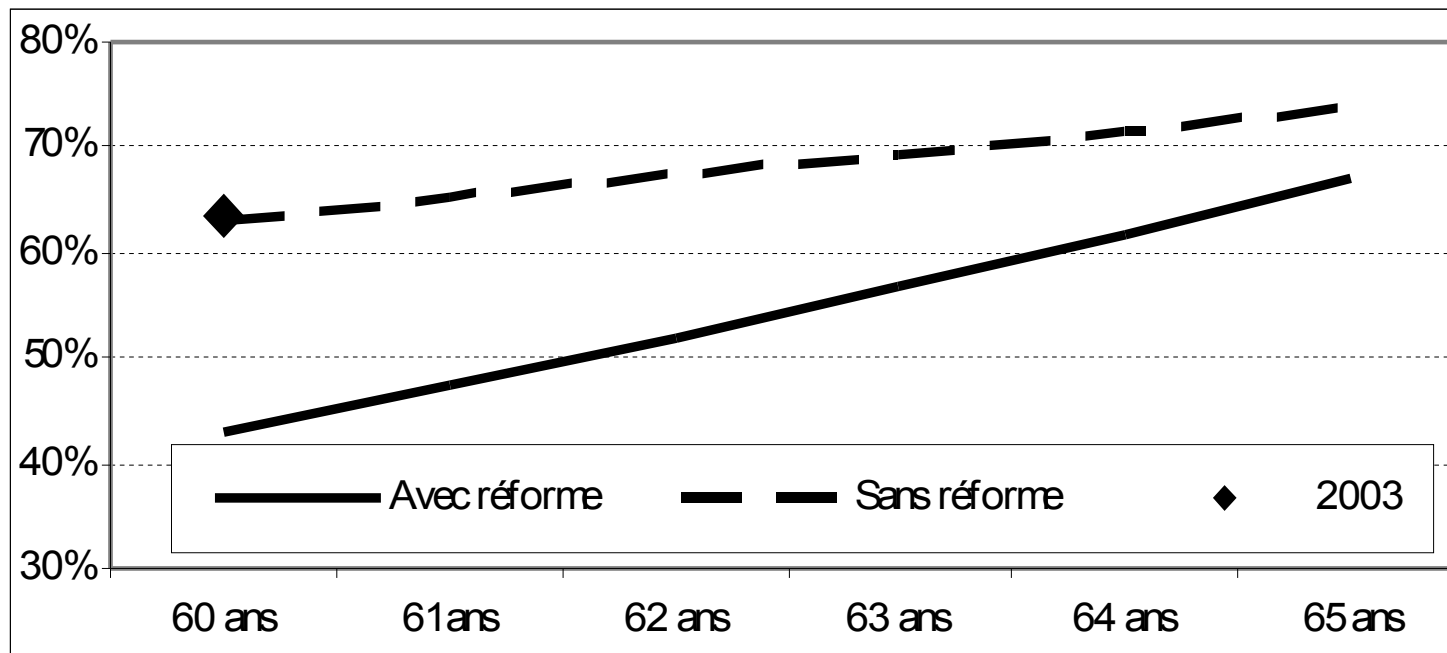
début de carrière 20 ans

Période de liquidation : 2020-2025



Les cas types du COR

rapport de juin 2004



Prof des Ecoles

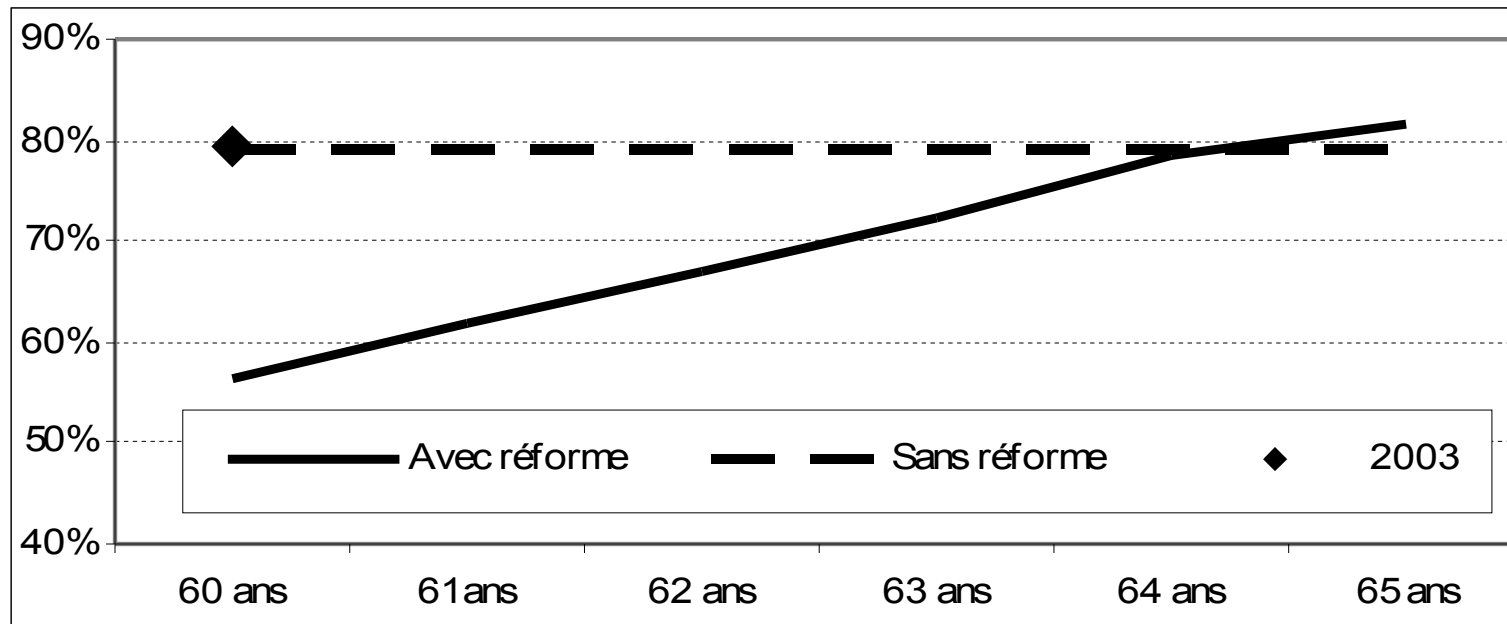
Taux de primes 5,2%

Période de liquidation 2020-2035

Âge de début de carrière 30 ans

Les cas types du COR

rapport de juin 2004



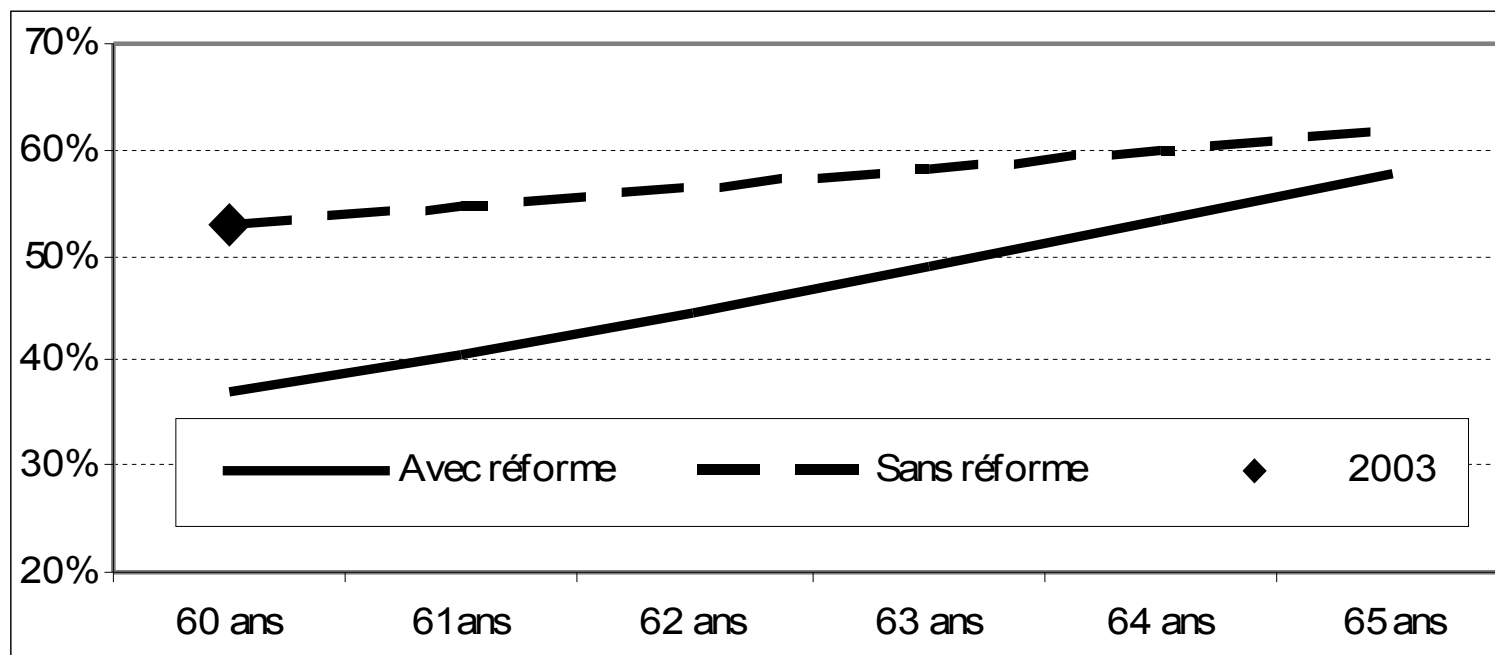
Prof des Ecoles

Taux de primes 5,2% Période de liquidation 2020-2035

Âge de début de carrière 22,5 ans

Les cas types du COR

rapport de juin 2004



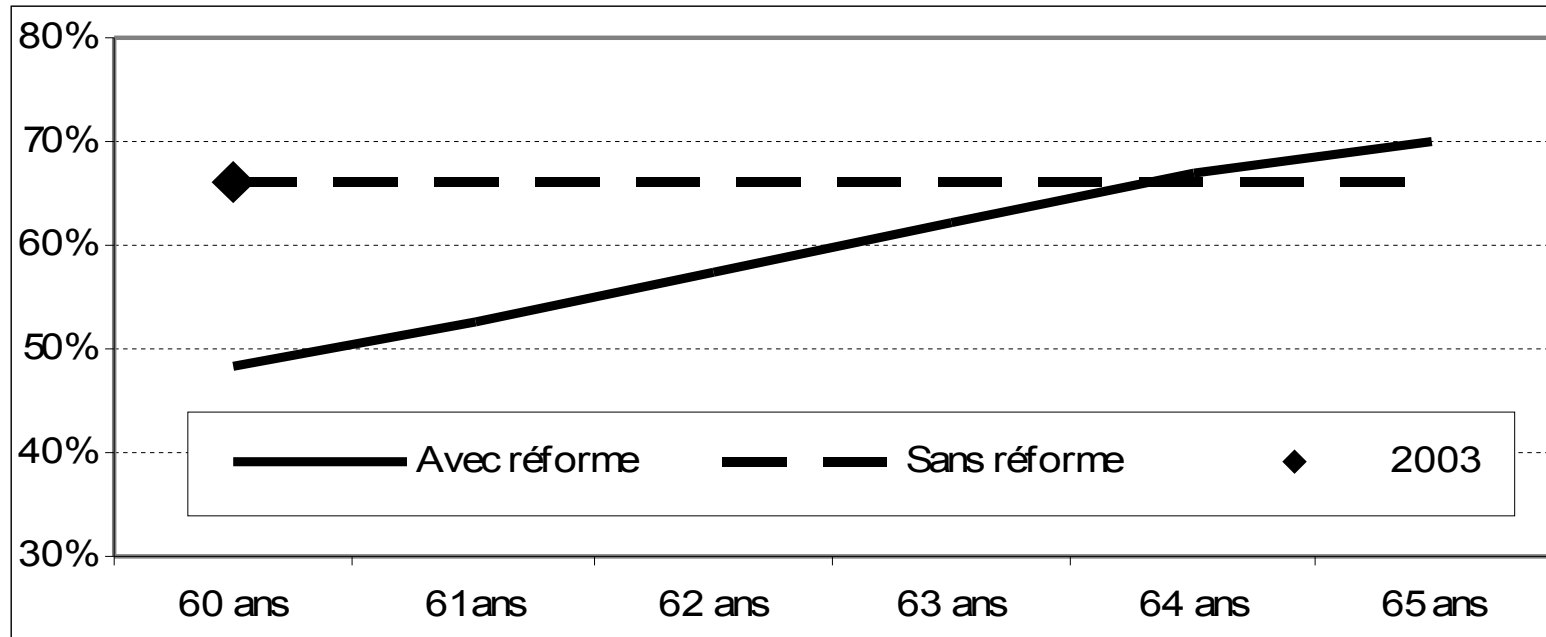
Secrétaire administratif

Taux de primes 24,2% Période de liquidation 2020-2035

Âge de début de carrière 30 ans

Les cas types du COR

rapport de juin 2004



Secrétaire administratif

Taux de primes 24,2% Période de liquidation 2020-2035

Âge de début de carrière 22,5 ans

Fonction publique d'Etat : les constats

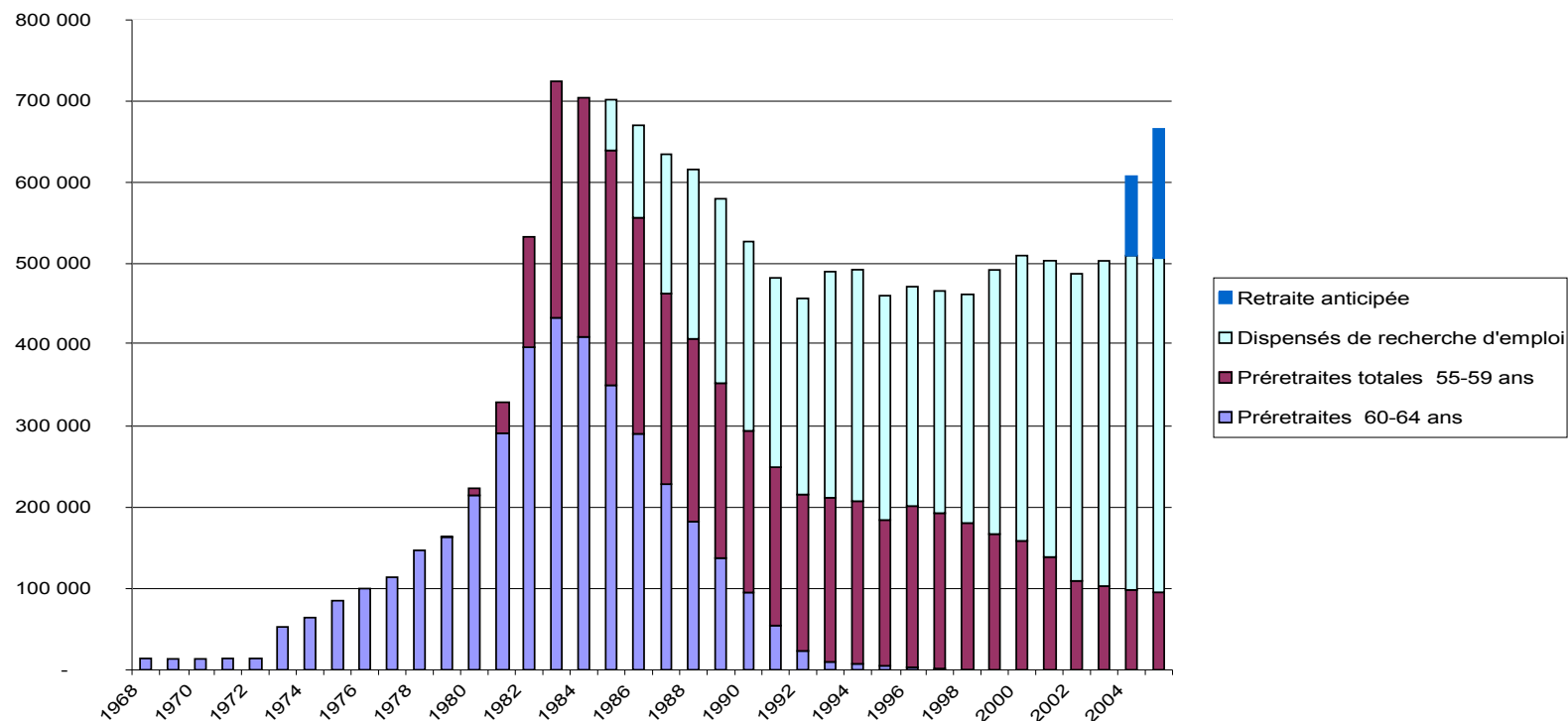
Fonctionnaires civils

Année	Durée moyenne de service	Age moyen de départ
2001	NC	57 ans 7 mois
2002	32 ans 5 mois	57 ans 8 mois
2003	32 ans 5 mois	57 ans 3 mois
2004	32 ans 10 mois	57 ans 7 mois
2005	32 ans 6 mois	57 ans 8 mois
2006, premier semestre	33 ans	58 ans 1 mois

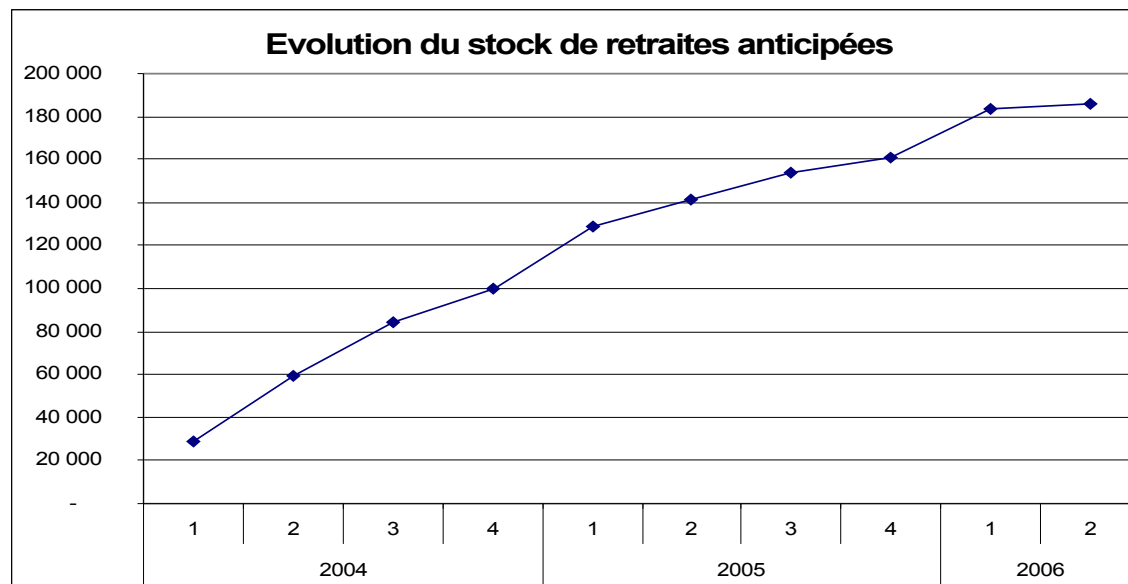
Les premiers constats

- Les dispenses d'emploi et les cessations anticipées d'activité pour carrière longue compensent la diminution des préretraites

Des cessations anticipées d'activité très importantes



Succès du dispositif « carrières longues »



Les bénéficiaires sont principalement les hommes (83 % en 2005),
dont les $\frac{3}{4}$ sont des ouvriers.

83 % du total des bénéficiaires : ouvriers, employés ou personnels de service

Perspectives de la CNAV à court terme

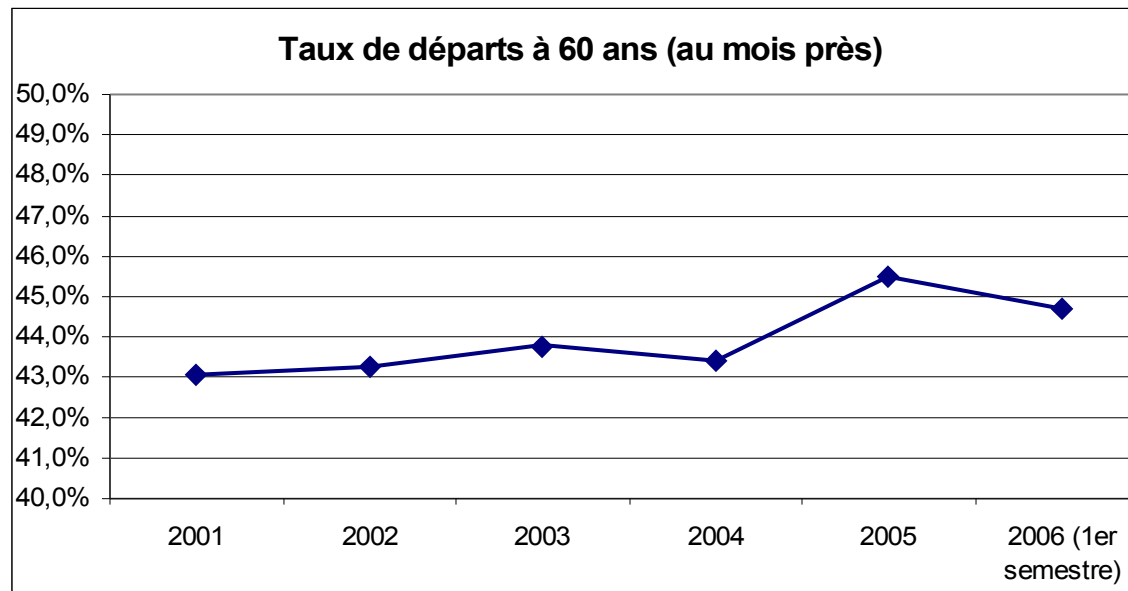
**La CNAV enregistre en 2005 un déficit,
pour la première fois depuis 1998,
à hauteur de 1,9 milliard d'euros**

Le déficit se creuserait en 2006 (-2,4 Md€) et en 2007 (-3,5 Md€)

Coût des retraites anticipées (en milliards d'€)

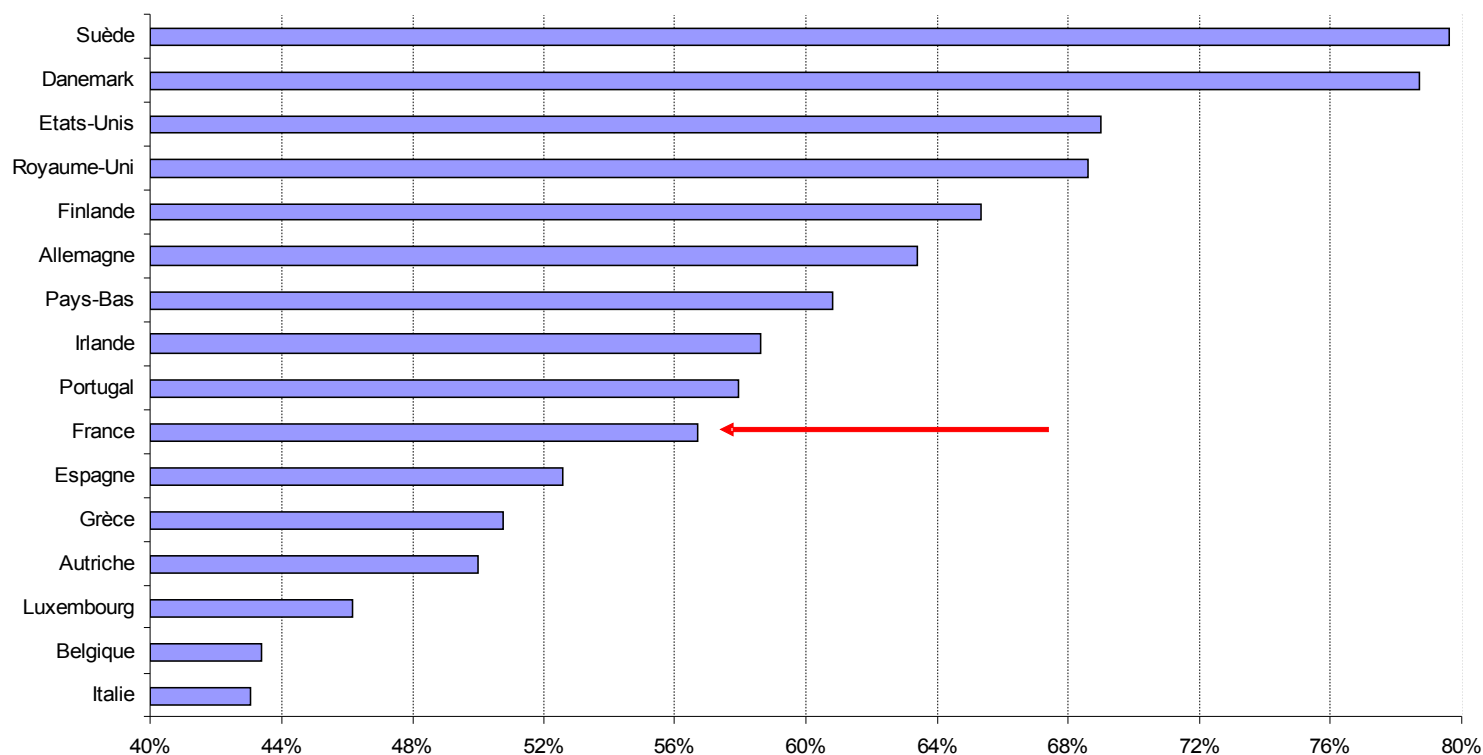
2005	2006	2007
1,3	1,8	2,2

Un départ aussi précoce que possible



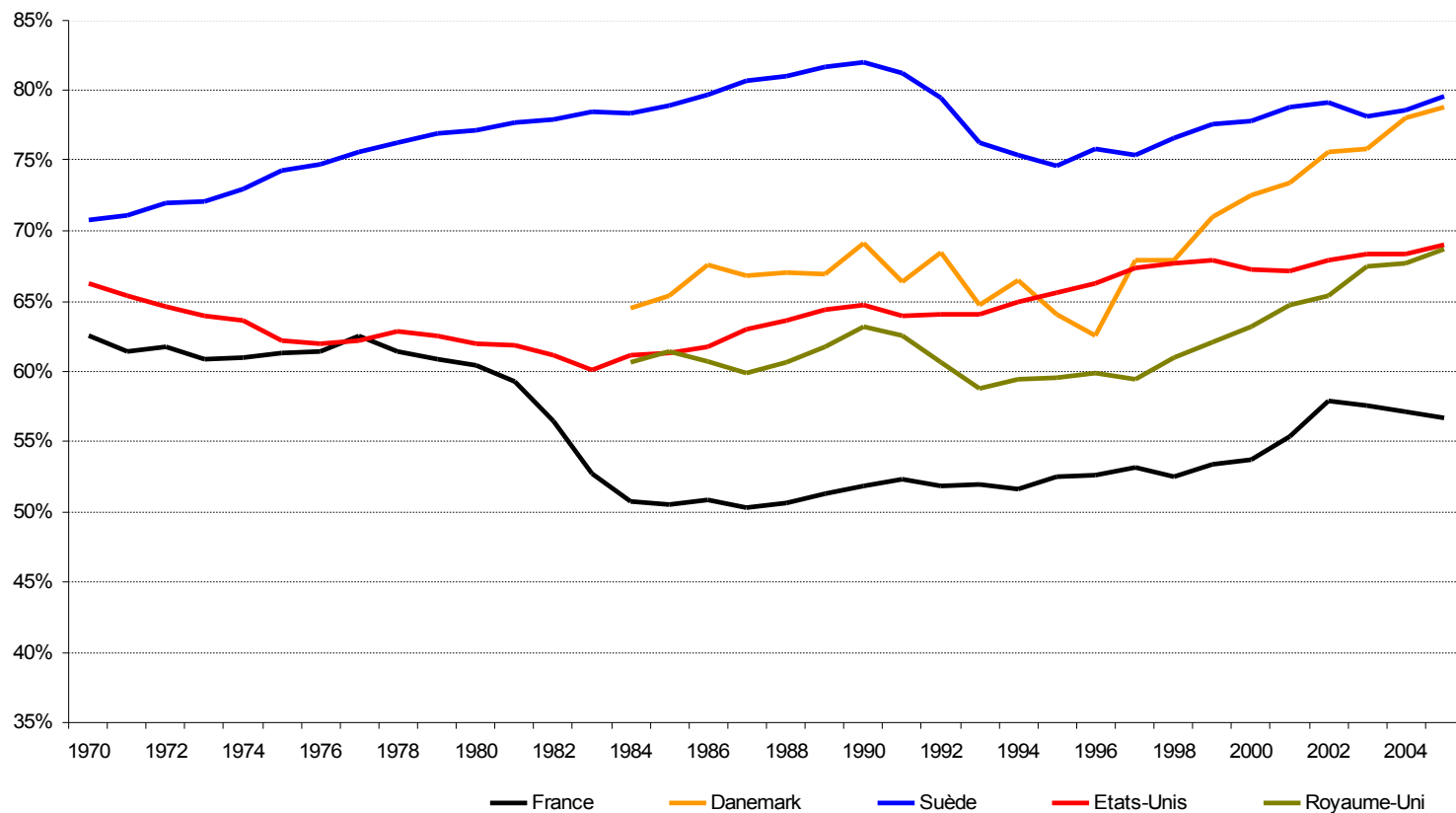
Emploi des seniors

Taux d'emploi des 55-59 ans en 2005



Décrochage dans les années 80, sans remontée ensuite

Taux d'emploi des 55-59 ans



Fonction publique d'Etat : les constats

Le COR n'étudie pas les effets de la suppression du CFA et de la réforme de la CPA.

Dans le second degré, c'est ce qui explique le chômage de plusieurs milliers de contractuels. Chez les certifiés, par exemple, environ la moitié des départs en retraite en 2004 concernaient des collègues ayant réduit leur temps de travail (CPA) ou ayant cessé leur activité (CFA).

Examen de l'équilibre des régimes

- À partir de nouvelles projections
 - Projections des comportements de départ
 - Projections démographiques

Projections de comportements de départ

modèle Destinie (Insee)

Génération nées entre 1965 et 1974

Départs en retraite vers 2030

Décalage moyen de liquidation de la retraite attendu si la durée d'assurance est portée de 40 à 41,75 annuités

Décalage moyen	Hommes	Femmes	Hommes Hors emploi	Femmes Hors emploi
+0,2 an	+0,8	-0,4	+0,3	- 1,3

2/3 des femmes sont hors emploi au moment de la liquidation
1/2 des hommes

Projections de comportement

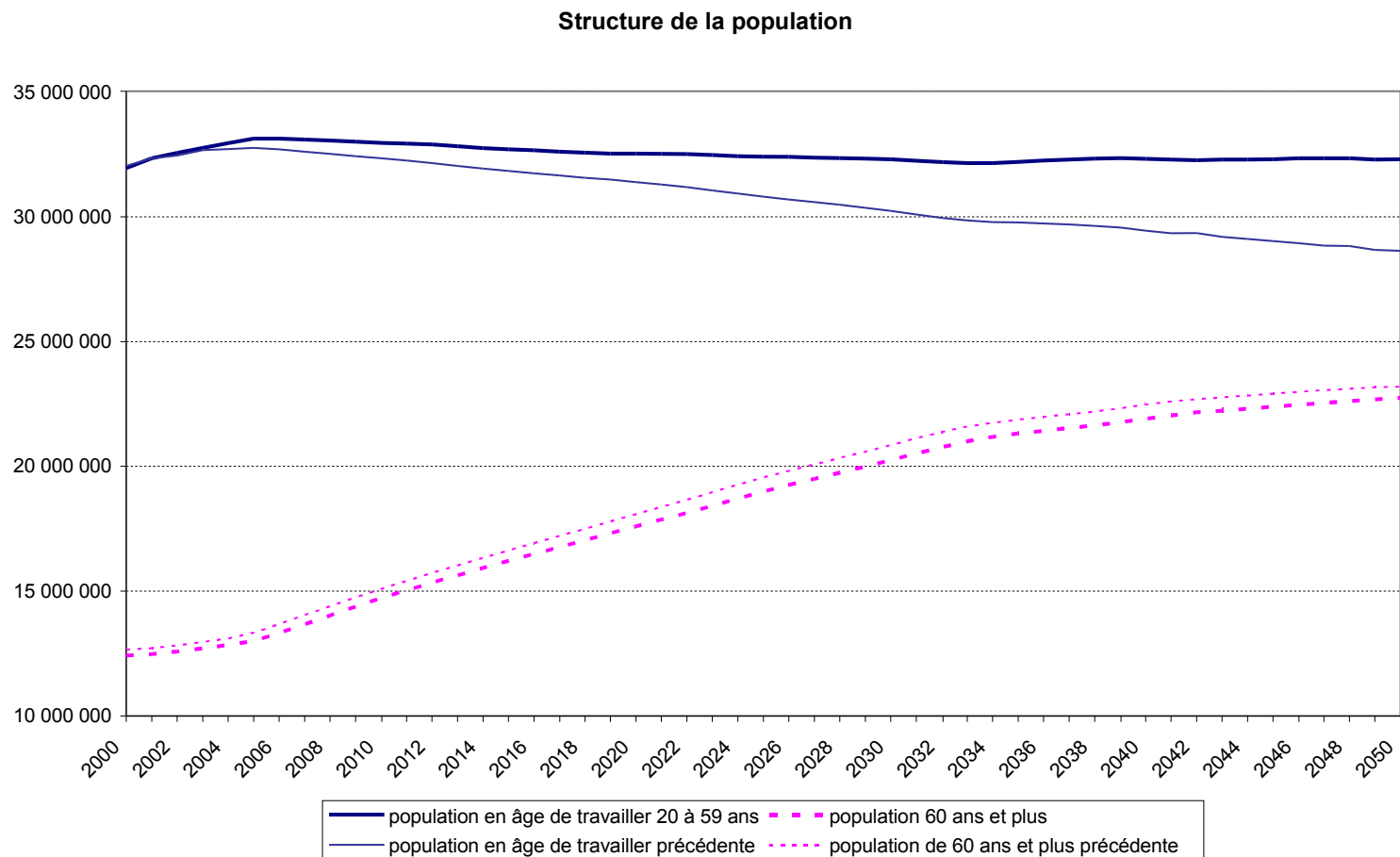
- à l'horizon 2030, le décalage de l'âge de liquidation de la retraite pour la Fonction Publique est évalué par l'INSEE à 1 an et demi.

L'allongement théorique de la durée d'assurance étant de 4,25 ans (de 37,5 annuités à 41,75).

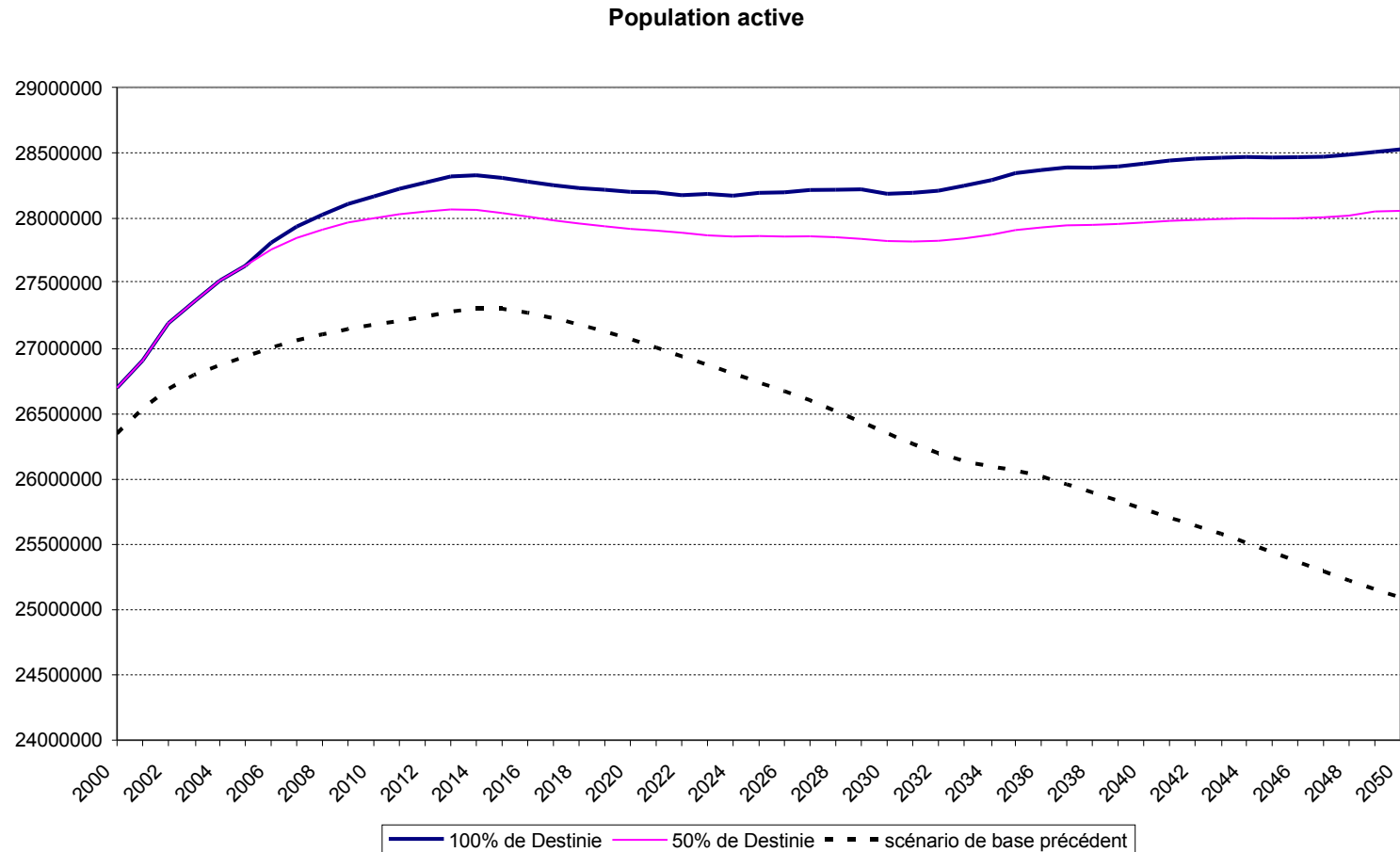
Nouvelles projections démographiques de l'INSEE (2006)

	Ancien scénario	Nouveau scénario
Taux de fécondité	1,8	1,9
Solde migratoire (annuel)	50 000	100 000
Espérance de vie des femmes	91ans	89 ans
Espérance de vie des hommes	84,3 ans	83,8 ans

Un vieillissement mais plus modéré



La population active se maintient



Besoin de financement

en % du PIB

avec les nouvelles projections

En % PIB	2003	2020	2050
Nouvelles projections (1)	0,0	-0,7	-1,7
Projections précédentes	0,0	-0,8	-3,1

(1) 50% de Destinie

Dans l'hypothèse « 100% de Destinie », le besoin de financement serait de -0,3% du PIB en 2020 et de -1,1% en 2050.

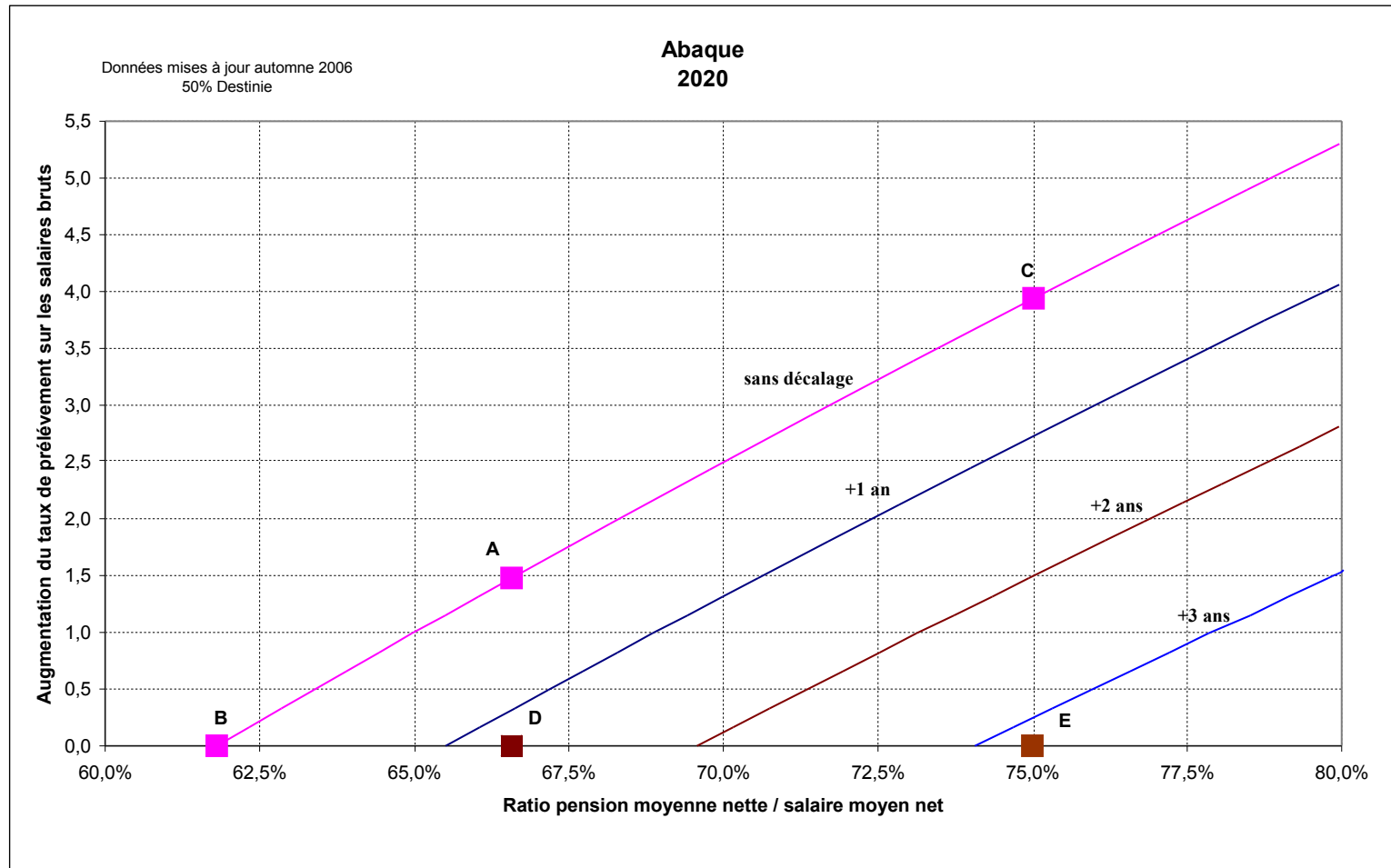
Le choix des possibles en 2020

Pour assurer l'équilibre des régimes de retraites, trois leviers

- l'âge de liquidation
- le niveau de la pension
- l'augmentation des financements.

L'abaque traduit de manière simplifiée les conditions d'équilibre.

Le choix des possibles en 2020



Le choix des possibles en 2020

Pour le COR, « cette grille d'analyse est une aide au pilotage du système de retraite. (...) une fois choisie une combinaison d'ajustements des trois leviers possibles assurant l'équilibre en 2020, l'objectif est de converger vers cette cible. »

Les contradictions du COR

1. Constatant que **le principe de l'allongement de la durée de l'activité** programmée en 2003 ne fonctionne pas (on part de plus en plus tôt en retraite), il propose d'agir sur les limites d'âge (60 ans, âge possible de liquidation et 65 ans, âge auquel la décote s'annule).

Il confirme ainsi qu'en fait le principal levier d'action est la baisse des pensions.

Les contradictions du COR

2. Les minimums de pension

Le COR devait vérifier l'atteinte de l'objectif d'une pension nette de 85% du SMIC net pour les salariés ayant eu une carrière complète.

Il conclut en proposant d'approfondir la réflexion sur « la nature de l'objectif social poursuivie » car les travailleurs pauvres sont de fait exclus de cet objectif.

Les contradictions du COR

- De même, la loi de 2003 a dégradé le minimum Fonction Publique pour les fonctionnaires qui ont moins de 30 ans d'assurance. La durée moyenne de service des bénéficiaires est de 22 années.

Les contradictions du COR

3. La revalorisation des pensions.

Le constat est celui d'une perte du pouvoir d'achat des pensions de 1996 à 2005.

Taux annuel moyen d'évolution des pensions de 1996 à 2005

	Régime général	ARRCO	AGIRC	Fonctionnaires
Pension brute	0,2%	-0,2%	-0,5%	-0,3%
Nette avec CSG taux plein	-0,2%	-0,5%	-0,9%	-0,5%
Nette CSG taux réduit	-0,2%	-0,5%	-0,9%	-0,6%

Les contradictions du COR

Le COR estime que « dans l'hypothèse d'une hausse du salaire annuel moyen net de 1% par an, en 20 ans les pensions de retraite auront perdu 22% de pouvoir d'achat relatif. »

Mais aussi, que toute mesure générale de revalorisation des pensions devrait être accompagnée de mesures de financement.

Les contradictions du COR

La question de la revalorisation des pensions se double d'une autre pour le régime général : celle des salaires portés au compte. Les modalités actuelles sont défavorables aux polypensionnés.

Le COR estime que revenir sur celles-ci « accroîtrait sensiblement les charges » et l'envisage avec un abaissement du taux plein de 50% à 40%.

Les contradictions du COR

1. L'équité

Travaillant dans le cadre fixé par les réformes de 1993 et 2003, le COR avance l'équité pour défendre une réforme des régimes spéciaux.

Les contradictions du COR

1. L'épargne retraite

Le COR constate que l'objectif fixé par le législateur est à ce jour respecté.

Mais souligne la nécessité d'analyser les incitations, le risque de substitution au salaire d'une épargne encouragée par des dispositions sociales et leurs conséquences pour le financement de la protection sociale.

Avec la FSU, reprendre le combat

Depuis la promulgation de la loi de 2003, la FSU est intervenue

- Dans la phase d'élaboration des décrets : mémoire adressé au gouvernement, aux parlementaires
- Sur la question des bonifications pour enfants : journée d'action du 8 décembre 2004, note remise au COR à l'occasion du colloque qu'il organisait le 15 décembre 2005

Avec la FSU, reprendre le combat

- Auprès du ministre de la Fonction Publique, pour défendre une interprétation des textes la plus favorable aux collègues.
- La FSU a ainsi obtenu l'abrogation de la circulaire du 19 mai 2005 sur la détermination de la pension des parents de trois enfants.
- Mais son courrier du 30 août 2005 qui posait les questions les plus aigues n'a pas reçu de réponse.

Avec la FSU, reprendre le combat

- Refuser le catastrophisme : les nouvelles projections démographiques réduisent de moitié le besoin de financement à l'horizon 2050.
- Convaincre que le financement est accessible.

Avec la FSU, reprendre le combat

- Transférer de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit 0,375 point par an.
- Du point de vue de la FSU, c'est une utilisation tout à fait envisageable d'une partie des gains de productivité, évalués à 1,6 % par an dans le scénario central du COR.

Avec la FSU, reprendre le combat

- La lutte contre le chômage et pour l'emploi est essentielle : la croissance de l'emploi est un élément déterminant pour le financement des retraites.
- La croissance des salaires contribue à l'augmentation des ressources des régimes de retraite.

Avec la FSU, reprendre le combat

- Les exonérations de cotisations sociales ont fait la preuve de leur inefficacité pour l'emploi et constituent une trappe à bas salaires.
- Elles doivent cesser.
- Ces exonérations représentent 20 milliards d'euros chaque année.

Avec la FSU, reprendre le combat

- Le débat doit porter sur les objectifs sociaux et les conséquences des mesures déjà prises ou envisagées.
- Contester le choix de la baisse des pensions. Il se fait au détriment des salariés qui ont déjà subi carrières courtes, travail à temps partiel imposé, difficultés d'insertion.

Avec la FSU, reprendre le combat

- L'épargne individuelle est favorisée par l'Etat alors qu'elle n'est accessible qu'à une partie des travailleurs.
- Quel choix de société : celui d'un financement individualisé ou celui d'une retraite solidaire ? C'est une question de justice et d'efficacité.

Avec la FSU, revendiquer

- à 60 ans, une pension de 75% du dernier salaire après 37,5 annuités.
- Le retour aux principes du code des pensions.
- Le rétablissement du minimum garanti.

Avec la FSU, revendiquer

- Le rétablissement de la bonification pour enfant et des mesures pour les parents qui ont élevé seuls leurs enfants.
- La validation gratuite de la durée d'assurance correspondant à la durée de la formation
- Le retour à la CPA, cessation progressive d'activité, dans les conditions au moins aussi avantageuses que dans le passé.